



RAPPORT DE GESTION

2022

## **IMPRESSUM**

Edition: Secrétariat général PNR

Conception graphique: Mostra Design, Genève

Photos: PNR, Michel Perret

Impression: BSR Imprimeurs, Gland

Tirage: 130 ex.

AVRIL 2023

[www.police-nyon-region.ch](http://www.police-nyon-region.ch)

## **RAPPORT DU COMITÉ DE DIRECTION AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SUR LA GESTION DURANT L'ANNÉE 2022**

---

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président,  
Mesdames les Conseillères intercommunales,  
Messieurs les Conseillers intercommunaux,

Conformément à l'article 125b de la Loi du 28 février 1956 sur les communes et à l'article 92 du Règlement du Conseil intercommunal du 10 juin 2016, le Comité de direction a l'honneur de vous soumettre, ci-après, son rapport de gestion pour l'année 2022.

A l'instar du rapport de gestion de l'année passée, il présente des statistiques afférentes aux interventions et activités de la Police Nyon Région sur le territoire de chacune des trois communes membres. Quant aux conclusions destinées à l'approbation formelle de la gestion 2022, elles figurent en dernière page du présent rapport.



## ÉDITORIAL DU COMITÉ DE DIRECTION

---

### *«Changement de paradigmes et nouvelle confirmation de la bonne gouvernance.»*

En 2022, la Police Nyon Région [ci-après: PNR] a de nouveau su convaincre par le bon accomplissement de ses missions ainsi que par le lien étroit entretenu avec la population desservie.

Les statistiques démontrent le premier aspect, les retours de la population témoignent du second.

Ce bilan réjouissant s'inscrit dans la continuité des années précédentes, et confirme la bonne gouvernance de la PNR à court et long termes. Deux éléments saillants, et présentant un changement de paradigme, méritent d'être évoqués s'agissant de l'année 2022.

Tout d'abord, et principalement, le CoDir note avec satisfaction que sa décision d'engagement de six aspirantes et aspirants de police s'est matérialisée.

Afin de pérenniser la qualité des prestations délivrées sur son territoire, et assurer son rôle dans la structure de l'Organisation policière vaudoise, il est apparu nécessaire de très sensiblement accroître le nombre d'aspirantes et d'aspirants de police de la PNR.

Ce besoin a été identifié en 2021 par le CoDir, la décision soumise au Conseil intercommunal en 2022 et les effets concrets se feront sentir sur le terrain dès septembre 2023.

Au moment d'écrire ces lignes, le besoin de poursuivre, respectivement de renforcer, cette stratégie apparaît comme manifeste. L'ensemble des polices vaudoises souffre d'un manque de personnel chronique. Un risque structurel pourrait survenir si les autorités politiques en charge de la sécurité publique ne prenaient pas la pleine mesure du défi et des moyens à déployer.

La PNR ne se défaussera pas et y répondra avec détermination. Les enjeux liés à la sécurité publique étant essentiels.

Ensuite, le CoDir peut se réjouir de voir l'ensemble des personnels de la PNR prochainement réunis dans le futur Hôtel de police. Incidemment, les échanges entre entités s'en trouveront facilités et, corollairement, la dynamique interne en sera favorablement consolidée.

Cet éditorial ne saurait faire l'impasse sur le futur Hôtel de police qui sera livré courant 2023 et qui permettra à la PNR de satisfaire aux conditions édictées par le Conseil cantonal de sécurité et ainsi obtenir son accréditation définitive.

Attendu la multitude de séances et réflexions conduites en 2022 afin de matérialiser ce projet, on se doit également de l'évoquer en considération de l'important changement de paradigme que représentera la cohabitation de la PNR, de la Gendarmerie et de la Police de sûreté dans la même infrastructure.

Si cette proximité se concrétise, ce dont la PNR ne doute pas au vu des efforts de planification des parties prenantes en ce sens, cela permettra à la population de trouver, dans un même lieu, l'ensemble des services de police actifs dans la région.

Il semble désormais acquis que cette cohabitation permettra également de dégager des synergies opérationnelles. Chacun se connaissant mieux, et le système policier fonctionnant comme un tout, la qualité de la réponse policière s'en trouvera certainement améliorée.

Pour ces raisons, le service à la population s'avérera sensiblement renforcé. La PNR s'en réjouit, et continuera à orienter ses actions en ce sens afin de toujours mieux répondre aux attentes et préoccupations légitimes de la population qui lui confie la charge de sa sécurité.

Enfin, et à l'instar des années précédentes, le CoDir ne saurait conclure son propos sans témoigner sa gratitude à ses communes membres et aux partenaires du Canton ainsi que de la région yonnaise.

Qu'ils soient certains que nous leur sommes reconnaissants, étant conscients que sans eux, l'action de la PNR serait grandement prétéritee.

Nous l'avons maintes fois indiqués par le passé, nos institutions sécuritaires sont interdépendantes. L'année à venir, et plus particulièrement la collaboration au sein du futur Hôtel de police, va favorablement matérialiser ces interactions.

Nous vous remercions de l'attention portée à ces lignes et vous souhaitons une agréable lecture de ce Rapport de gestion 2022.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION



La Présidente  
R. Faraut



Le Secrétaire  
S. Faillietaz

## GLOSSAIRE

---

|         |                                                                   |
|---------|-------------------------------------------------------------------|
| AO      | Amende d'ordre                                                    |
| ASC     | Auxiliaire de stationnement et circulation                        |
| ASP     | Assistant de sécurité publique                                    |
| CDAP    | Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal        |
| CDPV    | Conférence des Directeur.trice.s des Polices communales vaudoises |
| CGFR    | Corps des garde-frontières                                        |
| CoDir   | Comité de direction                                               |
| CN      | Correspondant de nuit                                             |
| CoPro   | Comité de projet                                                  |
| CoRe    | Collaboration renforcée                                           |
| CULT    | Service de la culture Ville de Nyon                               |
| EMCC    | Etat-major cantonal de conduite                                   |
| EPT     | Equivalent plein temps                                            |
| LAVI    | Loi fédérale sur l'aide aux victimes                              |
| LEtr    | Loi sur les étrangers                                             |
| LOPV    | Loi sur l'organisation policière vaudoise                         |
| NHP     | Nouvel Hôtel de police                                            |
| NStCM   | Chemin de fer Nyon – St-Cergue – Morez SA                         |
| OEP     | Office d'exécution des peines                                     |
| OPV     | Organisation policière vaudoise                                   |
| PCV     | Police cantonale vaudoise                                         |
| PEF     | Policier en formation                                             |
| PNR     | Police Nyon Région                                                |
| PolCom  | Police (inter-)communale                                          |
| RGD     | Règlement sur la gestion des déchets                              |
| RGP     | Règlement général de police                                       |
| RIGP    | Règlement intercommunal général de police                         |
| SAG     | Service de l'administration générale Ville de Nyon                |
| SAN     | Service des automobiles et de la navigation                       |
| SCS     | Service de la cohésion sociale Ville de Nyon                      |
| SDE     | Service de l'environnement Ville de Nyon                          |
| SDI     | Service des infrastructures Ville de Nyon                         |
| SMM     | Service des sports, manifestations et maintenance Ville de Nyon   |
| TPN     | Transports publics de la région nyonnaise SA                      |
| TPO     | Police des transports CFF                                         |
| TruCAM® | Pistolet-radar à longue portée                                    |
| UEFA    | Union des associations européennes de football                    |

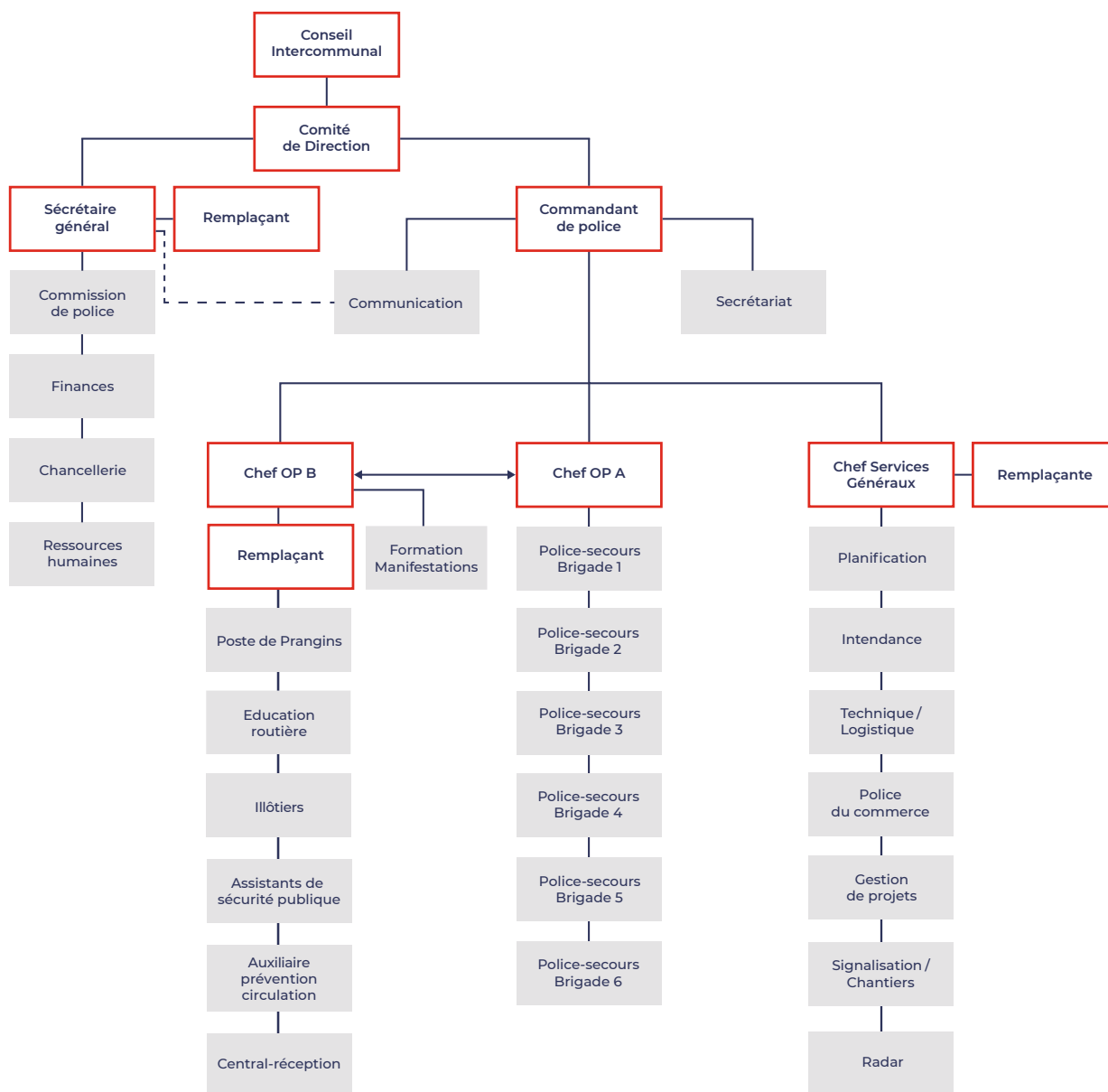
## SOMMAIRE

---

|                                                                                       |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Editorial du Comité de direction</b>                                               | <b>3</b>  |
| <b>Glossaire</b>                                                                      | <b>4</b>  |
| <b>Effectifs de la Police Nyon Région et organigramme structurel</b>                  | <b>6</b>  |
| <b>Activités institutionnelles</b>                                                    |           |
| Comité de direction                                                                   | 7         |
| Décisions du Comité de direction                                                      | 7         |
| Conseil intercommunal                                                                 | 8         |
| Décisions du Conseil intercommunal                                                    | 9         |
| Perspectives 2023                                                                     | 10        |
| <b>Activités opérationnelles</b>                                                      |           |
| Opération DEPLEO ASSE - Les gens du voyage à Nyon : parer à toute éventualité         | 12        |
| Opération HUSH - Lutter contre le bruit dans la circulation                           | 13        |
| Manifestations culturelles, sportives et événements divers : l'année 2022 a été faste | 15        |
| <b>Activités administratives</b>                                                      |           |
| Au service des opérations par des procédures abouties                                 | 17        |
| Des équipements soigneusement sélectionnés pour le nouvel Hôtel de police             | 18        |
| Ressources humaines : arrivées, départs, jubilaires 2022                              | 21        |
| École de police 2022–2023 : recrutement de l'aspirante et des aspirants de police     | 22        |
| <b>Données chiffrées</b>                                                              |           |
| Interventions par commune en 2022                                                     | 24        |
| Tendance sur trois ans (2020 – 2022)                                                  | 27        |
| Radar                                                                                 | 30        |
| Prévention et proximité                                                               | 32        |
| Naturalisations                                                                       | 33        |
| Chancellerie                                                                          | 33        |
| Commission de police                                                                  | 33        |
| Divers                                                                                | 33        |
| <b>Conclusions</b>                                                                    | <b>34</b> |

## EFFECTIFS DE LA POLICE NYON RÉGION ET ORGANIGRAMME STRUCTUREL

Au 31 décembre 2022, l'effectif de la PNR était de **81 collaboratrices et collaborateurs**, composé de **4 officiers**, **52 policières et policiers**, **6 aspirantes et aspirants** en formation à l'Académie de police, **4 assistantes et assistants de sécurité publique** et **15 personnels civils**. La conduite organisationnelle et opérationnelle de la PNR est assurée par une direction bicéphale, à savoir le Commandant de police et le Secrétaire général, lesquels se répartissent les tâches opérationnelles et institutionnelles selon l'organigramme ci-dessous.



## ACTIVITÉS INSTITUTIONNELLES

---

### COMITÉ DE DIRECTION

Le Comité de direction [ci-après CoDir] constitue l'organe exécutif de l'Association et est fondé sur les articles 19 et suivants des Statuts de la l'Association de communes « Police de la Région de Nyon ». Composé de la conseillère et des conseillers municipaux en charge de la sécurité publique dans chacune des trois communes membres, il exerce toutes les tâches qui ne sont pas attribuées à un autre organe de l'Association.

Le CoDir a été désigné par le Conseil intercommunal et a pris ses fonctions dès le 1<sup>er</sup> juillet 2021, pour la législature actuelle (2021-2026).



Madame  
Roxane Faraut  
Nyon  
**PRÉSIDENTE**



Monsieur  
Robert Middleton  
Crans  
**VICE-PRÉSIDENT**



Monsieur  
Igor Diakoff  
Prangins  
**MEMBRE**

### DÉCISIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

Durant l'année, le CODIR a formellement pris 61 décisions et a représenté la PNR dans de nombreuses séances de travail. Sa Présidente est également membre du Comité de la Conférence des directeurs des Polices communales vaudoises (CDPV), lequel se réunit régulièrement pour traiter des questions posées par la police coordonnée vaudoise.

En 2022, outre le budget et les comptes, deux crédits d'investissement ont été sollicités par le CoDir au Conseil intercommunal.

Si le premier a trait à l'évolution, notamment bidirectionnelle, des appareils de contrôle de la vitesse, le second se rapporte à l'équipement du futur Hôtel de police (cf. article « Des équipements soigneusement sélectionnés pour le nouvel Hôtel de police », p. 18).

## ACTIVITÉS INSTITUTIONNELLES

---

### CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le Conseil intercommunal constitue l'organe délibérant et est fondé sur les articles 10 et suivants des Statuts de la PNR. Composé de déléguées et délégués de chacun des Conseils communaux des trois communes membres de l'Association, il compte 22 membres au 31 décembre 2022.

#### Membres du Conseil intercommunal

|                           |          |                                     |
|---------------------------|----------|-------------------------------------|
| 1. FAVRE Claude           | Prangins | Président                           |
| 2. GAUTHIER-JAQUES Yves   | Nyon     | Vice-président                      |
| 3. ALBERTI Marina         | Nyon     | Commission de gestion               |
| 4. AUBERSON Jacques       | Prangins |                                     |
| 5. BÖHLER Patrick         | Crans    |                                     |
| 6. BRAUNWALDER Alex       | Nyon     |                                     |
| 7. CHAUVET Christine      | Crans    | Scrutatrice / Commission de gestion |
| 8. DAVERIO Justine        | Nyon     |                                     |
| 9. DE BOURBON PARME Louis | Prangins | Commission de gestion               |
| 10. DISERENS Marius       | Nyon     |                                     |
| 11. DUSZEWSKA Jolanta     | Prangins | Commission des équipements          |
| 12. GENNAI Ilithyia       | Nyon     |                                     |
| 13. GERBER Joëlle         | Nyon     |                                     |
| 14. KOHLER Olivier        | Crans    |                                     |
| 15. PÉGADA Jean-Emmanuel  | Prangins | Scrutateur                          |
| 16. POMMAZ Quentin        | Crans    | Commission de gestion               |
| 17. SAUERLANDER Michael   | Nyon     |                                     |
| 18. SEGUY Alexia *        | Nyon     |                                     |
| 19. SOLDINI Sacha         | Nyon     |                                     |
| 20. ULDRY Doris           | Nyon     |                                     |
| 21. VUAGNIAUX Christine   | Nyon     |                                     |
| 22. VUILLE Jean-Pierre    | Nyon     | Commission des équipements          |

\* Désignée fin 2022, assermentation en 2023

#### Secrétaire et secrétaire suppléant

*sans droit de vote*

|                 |                      |
|-----------------|----------------------|
| BOURQUI Raphaël | Secrétaire           |
| SÜESS Gothard   | Secrétaire suppléant |

## DÉCISIONS DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

### **Première séance ordinaire – 9 février 2022 à Prangins**

Rapport de commission :

- Préavis n° 08/2021 demandant un crédit d'investissement de CHF 390'000 pour la formation d'aspirantes et aspirants de police entre 2022 et 2024: accepté par 15 voix et 1 abstention.

### **Deuxième séance ordinaire – 13 avril 2022 à Prangins**

Rapports des commissions :

- Préavis n° 01/2022 présentant les comptes 2021: accepté par 18 voix à l'unanimité;
- Préavis n° 02/2022 présentant la gestion 2021: accepté par 18 voix à l'unanimité;
- Préavis n° 03/2022 demandant un crédit d'investissement de CHF 99'973.- pour l'acquisition d'un appareil de contrôle de la vitesse pour boîtiers radars fixes et remorque radar: accepté par 15 voix contre 2 refus et 1 abstention.

### **Troisième séance ordinaire - 21 septembre 2022 à Nyon**

Rapports des commissions :

- Préavis n° 04/2022 présentant le budget 2023: accepté par 14 voix à l'unanimité - compte tenu de 5 amendements proposés, traités et votés, séance tenante;
- Préavis n° 05/2022 demandant un crédit d'investissement de CHF 525'687.- pour l'équipement du nouvel Hôtel de police: accepté par 14 voix à l'unanimité.

## ACTIVITÉS INSTITUTIONNELLES

---

### PERSPECTIVES 2023

#### **L'année 2023 sera d'importance pour diverses raisons.**

Premièrement, la PNR prendra possession de l'Hôtel de police sis à Champ-Colin. La cohabitation avec la Gendarmerie et la Police de sûreté devra être concrétisée quotidiennement et chacun verra ses habitudes professionnelles impactées, a priori pour le meilleur et une efficacité accrue. Dans tous les cas, une phase d'adaptation au changement est à prévoir.

Deuxièmement, la PNR pourra, dans le courant du second semestre 2023, requérir son accréditation définitive par le Conseil cantonal de sécurité. Pour mémoire, la PNR est actuellement au bénéfice d'une accréditation provisoire dans l'attente d'obtenir, par le biais de l'Hôtel de police, une infrastructure satisfaisant aux nouvelles normes en termes de sécurité et d'accueil des personnes dans un environnement policier.

Troisièmement, les six aspirantes et aspirants de police engagés en septembre 2022 intégreront les brigades de Police-secours dès septembre 2023. Si leur arrivée présentera un renfort bienvenu en termes d'effectif, cela nécessitera néanmoins des efforts d'accompagnement afin de passer d'une formation essentiellement théorique aux réalités du terrain.

Quatrièmement, et comme évoqué dans les premières pages de ce rapport de gestion, le Comité de direction fera la proposition d'engager neuf aspirantes et aspirants de police en 2023. Il s'agira de recruter ce personnel, de l'intégrer et de l'accompagner dans sa formation. Sachant qu'une partie des tâches d'accompagnement sera déjà dévolue aux aspirantes et aspirants de police qui auront terminé leur formation théorique en août 2023, le défi consistera à parvenir à dégager les ressources, en nombre et qualité, afin d'assurer pareille tâche.

Cinquièmement, et pour conclure, la planification opérationnelle laisse entrevoir que 2023 devrait connaître plusieurs événements nécessitant d'importants effectifs de police sur le territoire de la PNR, respectivement sur le territoire cantonal (par exemple, le centième anniversaire, en juillet, du Traité de Lausanne – fondation de la Turquie). Ces événements venant en sus des missions quotidiennes de la PNR, ils ne manqueront pas de créer des champs de tension, ou des arbitrages, entre les diverses tâches dévolues aux policières et policiers.

Comme à son habitude, la PNR se veut confiante considérant la résilience et l'agilité de l'institution. Sachant que la PNR ne serait rien sans les personnes qui la constituent, celles-ci sont ici vivement remerciées pour leur engagement et leur implication quotidiens et sans faille.

Enfin, 2023 sera encore, et toujours, empreint de la philosophie consubstantielle de la PNR:

*« Tout seul on va plus vite,  
ensemble on va plus loin. »*



## ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

---

### OPÉRATION DEPLEO ASSE – LES GENS DU VOYAGE À NYON: PARER À TOUTE ÉVENTUALITÉ

La fin de l'été 2022 a été marquée par l'installation de plusieurs groupes de gens du voyage sur divers terrains situés dans le secteur de l'Assé, à Nyon. Cette situation n'a pas été sans conséquences sur l'activité de la PNR, à trois reprises, avec la planification d'opérations d'évacuation qui n'ont finalement pas été réalisées. En voici le déroulé.

Le mardi 30 août, dans le courant de l'après-midi, une soixantaine de véhicules en convoi et tractant pour la plupart des caravanes ont emprunté la sortie de l'autoroute à Nyon pour venir s'installer sur une parcelle agricole sise au chemin de la Scierie à Nyon. La Municipalité de Nyon, propriétaire du terrain, ainsi que l'agriculteur exploitant ledit terrain, ont tous deux accepté l'installation des gens du voyage pour une durée de 3 jours. Ce séjour a été facturé aux visiteurs, lesquels se sont acquittés du montant dû. Des infrastructures telles que des bennes à ordures, un raccordement au réseau d'eau potable, ainsi que des cabines de WC mobiles ont été mises à disposition par la Ville de Nyon. Toutefois, la Municipalité a refusé de prolonger l'autorisation de stationnement au-delà de 3 jours.

En parallèle, dans la soirée du jeudi 1<sup>er</sup> septembre, un autre groupe de gens du voyage s'est installé sans autorisation sur le parking de la Vuarpillère. La Municipalité, propriétaire du site, s'est immédiatement déterminée en interdisant l'installation de ce groupe. Contacté à ce sujet, le Préfet a rapidement délivré un ordre d'évacuation. Une première opération d'évacuation a dès lors été planifiée, impliquant la mobilisation de policiers en provenance de tous les Corps de police du Canton. Finalement, il n'a pas été nécessaire de mettre à exécution cette opération, ce groupe de voyageurs ayant quitté les lieux en date du 4 septembre, soit deux jours après que l'ordre d'évacuation lui ait été notifié.

Ce même jour, le groupe préalablement installé au chemin de la Scierie a quitté le territoire de Nyon. Après avoir été refoulés de plusieurs autres sites dans le canton de Vaud, les convois sont revenus à Nyon quelques heures plus tard et se sont installés sur une nouvelle parcelle, située à côté du Service des automobiles et de la navigation. Les propriétaires de ce terrain privé ont rapidement signé le formulaire de décision interdisant le stationnement des voyageurs sur cette parcelle.

Le lundi 5 septembre, l'ordre d'évacuation fraîchement délivré par le Préfet était notifié à un représentant des gens du voyage. Ceux-ci s'engageant à quitter les lieux avant le mercredi 7 septembre à 10h00. Une nouvelle opération policière a été planifiée, visant à procéder à l'évacuation des voyageurs en cas de dépassement de ce délai. À cet effet, la mobilisation de plusieurs dizaines de gendarmes et policiers était prévue. Néanmoins, le mardi 6 septembre, en fin d'après-midi, la PNR apprenait que l'ordre d'évacuation avait fait l'objet d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal Cantonal (CDAP). Un effet suspensif rendait alors l'ordre d'évacuation invalide. Les forces de police ont été contraintes d'annuler l'opération prévue la veille de son déploiement.

Au terme de la procédure, la CDAP a rendu son arrêt en date du mercredi 28 septembre, confirmant la validité de la décision d'évacuation précédemment rendue par le Préfet. Dans l'intervalle, la PNR a procédé à de nombreux passages sur le site occupé par les gens du voyage, dans un but à la fois préventif et dissuasif. Suite au rendu de l'arrêt de la CDAP, il a été convenu avec les gens du voyage, par l'intermédiaire de leur avocat, qu'ils quitteraient les lieux avant le lundi 3 octobre en fin de matinée. En prévision d'un éventuel non-respect de ce délai, la PNR a – pour la troisième fois – planifié une opération d'évacuation, impliquant là encore la mobilisation de plusieurs dizaines de gendarmes et policiers en provenance des autres corps de police du canton. Les gens du voyage ayant fini par quitter les lieux avant l'échéance, il n'a pas été nécessaire de mettre à exécution cette opération.

Malgré les infrastructures qui avaient été mises à leur disposition, les gens du voyage ont laissé de nombreux déchets et souillures sur le terrain occupé, générant d'importants frais de nettoyage. Suite aux divers événements survenus dans le canton durant l'année 2022 et concernant la communauté des gens du voyage, un groupe de travail cantonal a été mis sur pied dans l'objectif d'optimiser les démarches en cas d'occupation illicite d'un terrain.



Etat du terrain après départ.

## ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

---

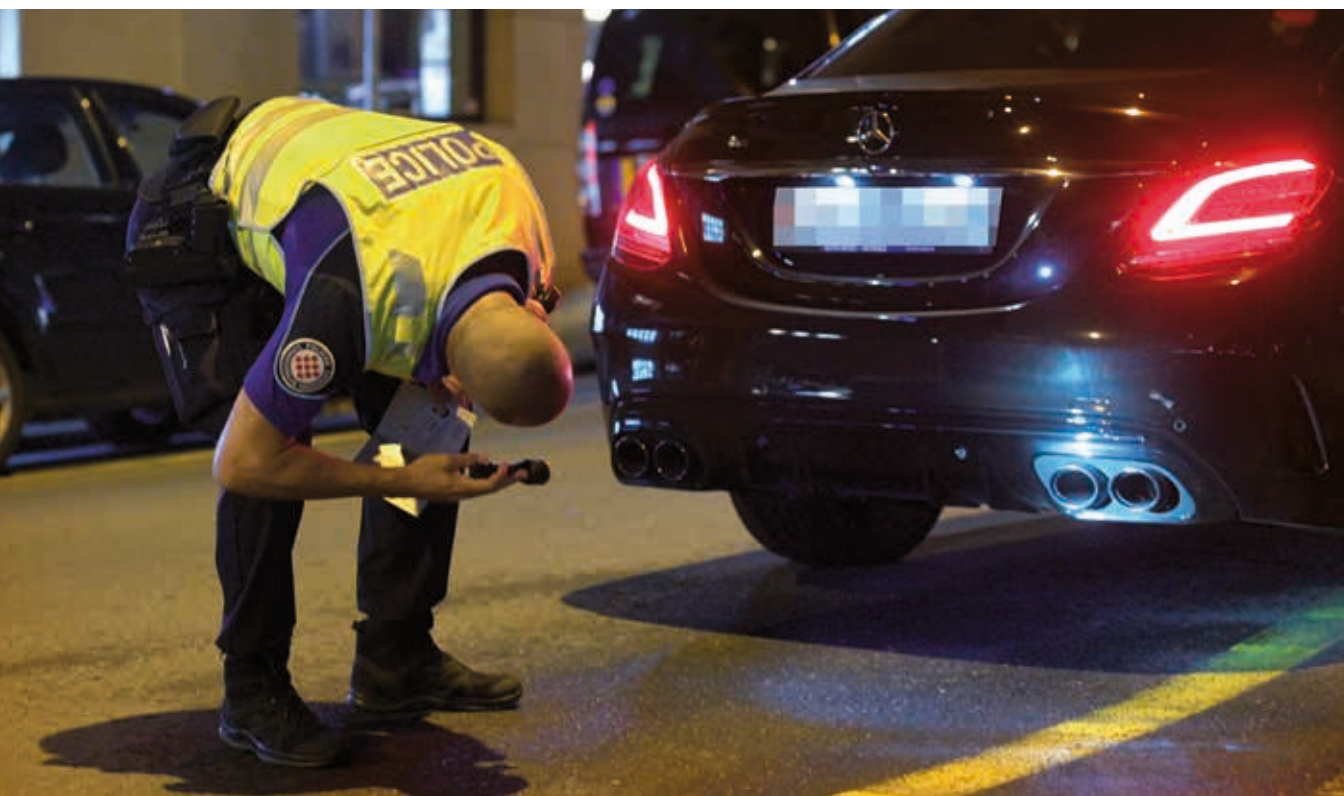
### OPÉRATION HUSH\* – LUTTER CONTRE LE BRUIT DANS LA CIRCULATION

En 2022, à l'instar de ce qui avait été entrepris en 2021 par la PCV, la PNR a poursuivi les objectifs de lutte contre les pics de bruit dus aux voitures ou aux motocycles techniquement modifiés. Pour rappel, les modifications apportées à un véhicule – autrement dit, le «tuning» – et effectuées majoritairement à des fins de performance, doivent être soumises à un contrôle avant usage et à des homologations dont les conducteurs ne sont pas toujours conscients. La PNR, particulièrement attentive à la problématique du «tuning» et à ses conséquences sonores, a procédé à plusieurs reprises à des contrôles spontanés afin de répondre aux sollicitations de la population et œuvrer pour sa protection.

Par ailleurs, des contrôles spécifiques ont été réalisés en collaboration avec la Gendarmerie et le personnel du Service des automobiles et de la navigation (SAN). Leur présence permettait de lever instantanément le moindre doute quant aux éventuels modifications techniques relevées sur certains véhicules.

L'efficacité de cette collaboration n'est plus à prouver. Par exemple, dans le cas d'un contrôle de la circulation qui a eu lieu au mois de juin 2022, sur 25 véhicules contrôlés, huit ont été dénoncés, un a été immobilisé sur le champ et deux ont bénéficié d'un délai pour une remise en état de leurs véhicules. Lors du même contrôle, un conducteur peu scrupuleux a été interpellé alors qu'il circulait en défaut d'assurance et était recherché pour deux mandats d'arrêt.

\* «faire silence» en anglais



## MANIFESTATIONS CULTURELLES, SPORTIVES ET ÉVÉNEMENTS DIVERS: L'ANNÉE 2022 A ÉTÉ FASTE

Les mesures sanitaires relatives à la pandémie de Covid-19 ayant limité les possibilités d'organiser des manifestations pendant deux ans, la plupart des manifestations habituelles ont pu de se dérouler sous leur forme traditionnelle en 2022. A cela est venu s'adjoindre de nouvelles manifestations et des événements ponctuels.

Certaines habitudes et savoir-faire s'étant émoussés suite aux annulations dues à la pandémie, le processus d'accompagnement et le soutien aux organisateurs s'est avéré une fois de plus fondamental pour la mise en place des différentes manifestations et événements. Cela a également engendré un nombre conséquent de séances de coordination, en particulier avec les services de la Ville de Nyon, tels que SMM et SDI notamment. Qu'ils soient ici remerciés pour leur précieuse collaboration, qui a permis à la PNR d'assurer la sécurité tant des usagers de l'espace public que des participantes et participants aux abords des manifestations et événements.

Parmi les manifestations qui ont pu reprendre normalement, on peut citer les suivantes, à titre d'exemples: Les Hivernales, l'UEFA Youth League, Visions du Réel, le Street Food Festival, Rive Jazzy, le Caribana Festival, le Paléo Festival, Open Swim Star, le Triathlon de Nyon ou le far° Festival des arts vivants, entre autres.

A ces événements traditionnels se sont également ajoutées certains événements initialement prévus durant la période Covid-19, comme par exemple: la Quinquennale du SDIS, la prise d'armes des Milices vaudoises ou les Quatre Heures du Vigneron organisé par la Confrérie du Guillon. La création d'un poste de stagiaire pour épauler le chargé des manifestations de la Ville de Nyon s'est avéré essentiel pour assurer la prise en charge du nombre conséquent de demandes d'autorisation de manifestations en ville de Nyon. Parallèlement, le coordinateur des manifestations de la PNR a été suppléé par une policière pouvant le remplacer pendant ses absences et ainsi permettre la continuité des activités liées à la sécurisation des manifestations et de leurs abords.

L'année 2022 a également été marquée par l'organisation de huit cortèges – Zadistes, Milices vaudoises, Prise de l'étendard de l'armée suisse, Quinquennale du SDIS, Fête des Enfants, Fête triennale de l'Abbaye de Nyon, 1<sup>er</sup> Août et Illuminyon – qui ont nécessité la mise en place de concepts de circulation spécifiques en fonction des parcours souhaités. Les cortèges de la Fête des Enfants et de la Fête triennale ont toutefois dû être annulés au dernier moment.

## ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

---

Ainsi, les effectifs policiers engagés pour encadrer des manifestations, ainsi que des événements, ont été importants en 2022. Afin d'épauler le personnel uniformé, des auxiliaires de stationnement et de circulation (ASC) ont été ponctuellement déployés, afin de principalement se charger d'aiguiller les usagères et usagers de la route se rendant à des manifestations et d'assurer le bon déroulement du stationnement de leurs véhicules. De plus, les agentes et agents de la PNR ont aussi été engagés à l'extérieurs de leur territoire pour des événements de premier plan, comme le Tour de France, par exemple.

| ENGAGEMENTS DE LA PNR  | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|------------------------|------|------|------|------|
| Nbre de manif./événem. | 22   | 16   | 15   | 37   |



## ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

---

### AU SERVICE DES OPÉRATIONS PAR DES PROCÉDURES ABOUTIES

#### **Les activités de la PNR forment un tout.**

Certaines activités administratives – notamment menées par les unités RH et Finances, ainsi que par le Secrétariat général – viennent en soutien du personnel uniformé, ou dans la continuité des missions de ce dernier, notamment la Commission de police.

S'agissant des activités de la Commission de police, et considérant les investissements consentis depuis 2019, on observera que la procédure a été sensiblement améliorée et que les résultats s'en trouvent fortement consolidés.

L'Office d'exécution des peines (OEP), soit l'entité cantonale en charge de gérer la mise en détention des personnes ne s'acquittant pas, fautivement, des peines pécuniaires prononcées à leur encontre, a vu le nombre d'affaires transmises par PNR très fortement croître en 2022. On notera que ce ne sont pas moins de 2'548 Ordonnances de conversion en peines privatives de liberté qui ont été rendues. Corollairement, ce sont 1'819 réquisitions d'exécution de peine privative de liberté qui ont été transmises pour traitement à l'OEP, dans la mesure de la disponibilité des places de détention dans les établissements du Service pénitentiaire (SPEN). Les procédures de recouvrement des peines pécuniaires dues, liées à ces affaires, ayant été menées à leurs termes, sans succès.

Pareil accroissement témoigne des progrès réalisés dans une procédure s'avérant longue et complexe; étant précisé que maintes étapes doivent être respectées, et satisfaites, avant d'aboutir éventuellement à la mise en détention des contrevenants pour non-paiement, fautif, d'amendes d'ordre ou d'ordonnances pénales.

## ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

---

### DES ÉQUIPEMENTS SOIGNEUSEMENT SÉLECTIONNÉS POUR LE NOUVEL HÔTEL DE POLICE

La construction du futur Hôtel de Police [ci-après NHP] a été nécessaire afin que la PNR puisse satisfaire aux conditions édictées par le Conseil cantonal de sécurité pour l'obtention de son accréditation définitive. En effet, les infrastructures actuelles ne correspondent plus aux exigences en la matière. De plus, il n'était raisonnablement pas envisageable, principalement d'un point de vue pratique et économique, de procéder aux travaux qui auraient été nécessaires à la mise en conformité du poste de police de la place du Château.

Outre les exigences liées à l'accréditation définitive de la PNR, le nouveau bâtiment permettra de réunir sous le même toit l'ensemble du personnel de la PNR, actuellement réparti sur deux sites. Les effectifs de la Police cantonale affectés à Nyon, soit la Gendarmerie territoriale et la Police de sûreté qui occupent actuellement le poste des Tattes d'Oie, prendront également place dans le NHP, lequel est conçu pour accueillir 110 EPT (personnel policier et civil confondus).

La construction et l'aménagement de cet immeuble permettra de doter la PNR de locaux conçus spécifiquement pour ses activités opérationnelles, ainsi que d'équipement à la pointe de la technologie et répondants aux besoins d'une police moderne. La PNR devrait ainsi pouvoir fonctionner de manière plus efficiente et efficace.

En tant que locataire du bâtiment NHP, propriété de la Ville de Nyon, et conformément aux usages en matière de location, la PNR doit prendre en charge l'entier de l'équipement spécifique « police » du bâtiment. À cet effet, un préavis a été soumis au conseil intercommunal lors de sa séance du 21 septembre 2022, avec pour objet une demande de crédit de CHF 525'687.- destiné à équiper :

- le NHP;
- l'espace loué dans le sous-sol de la caserne du SDIS;
- l'espace mutualisé dédiés aux entraînements sportifs au 2<sup>ème</sup> étage du SDIS, soit dans les actuels locaux administratifs de la PNR.

#### Méthodologie adoptée

Le processus nécessaire à l'élaboration de ce préavis a été structuré en plusieurs étapes.

Premièrement, un inventaire du matériel existant (mobilier et matériel informatique et multimédia) a été effectué. L'idée sous-jacente étant, évidemment, de réutiliser une grande partie du matériel déjà en possession de la PNR.

Deuxièmement, et afin d'anticiper les besoins des futurs utilisateurs, l'ensemble du personnel a été consulté. Concrètement, plusieurs groupes de travail ont été constitués et ceux-ci ont planché sur les scénarios d'utilisation du bâtiment et sur les équipements nécessaires à son bon fonctionnement.

Ces groupes de travail ont permis d'identifier les besoins, respectivement, en équipements neufs spécifiques (police secours, unité radar, services administratifs, etc.), les équipements défectueux, obsolètes ou à renouveler parce que trop usés, ainsi que les équipements pouvant simplement être transférés des locaux actuels au NHP.

Suite à ces réflexions, orientées métiers et prenant en compte l'expérience du personnel policier et civil, le Comité de projet (CoPro) du NHP a analysé les besoins identifiés et les informations recueillies et a procédé aux arbitrages nécessaires afin de contenir les coûts.

La synthèse de ces travaux, a permis de :

- Inventorier, pour chaque pièce/local du NHP, les équipements nécessaires – déjà en possession de la PNR ou pas – ainsi que les quantités souhaitées;
- Identifier concrètement les nouveaux équipements nécessaires (spécifications, quantité, prix, disponibilité, etc.) et de noter leurs références;
- Catégoriser les investissements d'équipement.

### **Acquisition des équipements**

De manière générale, les équipements requis ont fait l'objet de consultations et/ou d'appels d'offres auprès des fournisseurs. Cependant, certains types d'équipement n'ont pas fait l'objet d'appels d'offres. Il s'agit là de matériels spécifiques ayant déjà fait ses preuves, notamment dans d'autres corps de police, compatible avec des éléments déjà en possession de la PNR et/ou fourni par un seul représentant dans le canton de Vaud.

### **Éléments particuliers**

Outre les équipements relativement conventionnels en matière d'informatique, de multimédia, de mobilier, d'économat et d'accessoires divers, quelques éléments particuliers méritent d'être relevés.

#### **Local de garde Police-secours**

Aujourd'hui, les agents de police-secours utilisent les locaux d'audition afin d'y réaliser leurs tâches administratives et autres travaux de rédaction. Il arrive régulièrement qu'ils doivent interrompre leur travail et libérer le local, afin qu'une patrouille puisse en disposer pour y mener une audition, par exemple suite à un accident de la circulation. Il est évident que cette manière de travailler n'est pas adéquate et représente un facteur de démotivation.

Dans le NHP, un local sera dédié au travail administratif du personnel de police-secours. Ce lieu, nommé local de garde, sera équipé de tout le matériel nécessaire à l'activité quotidienne, notamment des bureaux avec PC et téléphone. Ainsi, les locaux d'audition pourront être maintenus libres pour l'activité qui doit y être menée. Dans ce même local de garde, des meubles de tri du courrier, des casiers pour le personnel et pour les services, ainsi qu'un écran tactile informant sur les opérations en cours seront également mis à disposition du personnel. Tout cet équipement fera de cette salle le cœur du nouveau poste de police. Le local de garde n'ayant pas d'équivalent dans les locaux actuels, l'ensemble du matériel l'équipant doit être nouvellement acquis.

## ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

---

### *Fresque murale artistique pour local d'aide aux victimes (LAVI)*

La LAVI, soit la Loi fédérale sur l'aide aux victimes, prévoit notamment l'aménagement d'un local d'aide aux victimes. Ce local ayant pour vocation d'accueillir des victimes de maltraitance (p.ex.: viols, violences conjugales), un soin particulier y sera apporté afin qu'il soit aménagé de façon à être agréable, apaisant et chaleureux. Cet aménagement est d'autant plus nécessaire lorsque des enfants sont – ou accompagnent – des victimes.

En ce sens, l'idée d'une fresque murale pour ce local d'accueil, en sus d'un équipement spécifique (p.ex.: plantes vertes, jouets), a émergé et rencontré une forte adhésion de la part du personnel policier. Pour sa réalisation, il a été prévu de solliciter une artiste de la région ayant déjà une expérience en la matière, notamment dans la réalisation de fresques dans des cabinets de médecine pédiatrique.

### *Armoire à clés protégée*

La PNR est en possession et se voit confier de très nombreuses clés (locaux, véhicules, équipements sous clé) par la Ville de Nyon, le SDIS et de divers partenaires sociaux. La gestion rigoureuse des clés gardées par la PNR est donc essentielle. Pour ce faire il devient nécessaire de s'équiper d'un dispositif dédié, soit une armoire à clés protégée, qui permet la traçabilité des clés et leur sécurisation. Cette manière de gérer professionnellement un stock important de clés diverses permettra ainsi de savoir en tout temps, par rapport à chaque clé, qui en est responsable, qui en est actuellement en possession et depuis combien de temps. Un système d'accès paramétrable de l'armoire permet également de déterminer précisément l'accessibilité différenciée de chaque utilisateur aux clés.

### *Banc en bois et métal pour patio*

Le patio du NHP, attenant à la cafétéria, est identifié comme un vecteur favorisant les interactions sociales de tous les personnels confondus. Ce lieu aura vocation, notamment, à faciliter les échanges informels propices à la résolution de problèmes et à l'innovation. A cet égard, il a été jugé qu'un grand banc, occupant toute la longueur du patio, favoriserait l'interaction et les conversations spontanées autour d'un café.

## CONCLUSION

Le budget ayant été voté par le conseil intercommunal, le CoPro s'emploie actuellement à passer commande de l'ensemble du nouveau matériel. Au vu de l'inflation, elle ne ménage pas ses efforts pour trouver des solutions permettant de contenir les coûts tout en maintenant le niveau de qualité de l'équipement commandé. Une partie de ce matériel a d'ores et déjà été livrée à la PNR et attend d'être déployée dans le NHP.

## ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

---

### RESSOURCES HUMAINES

#### Arrivées 2022

|                                                     |          |
|-----------------------------------------------------|----------|
| Appointé Samy Alobaidy — Policier                   | 01.03.22 |
| Sergent-major Olivier Robert — Sous-chef de brigade | 01.05.22 |
| Appointée Diane Boudry — Policière                  | 01.06.22 |
| Brigadière Dania Brillat — Policière                | 01.06.22 |
| Pascal Party — Assistant de sécurité publique       | 01.08.22 |
| Arnaud Allamand — Aspirant de police                | 01.09.22 |
| Joao Almeida — Aspirant de police                   | 01.09.22 |
| Alessandro D'Imperio — Aspirant de police           | 01.09.22 |
| Elodie Lazzarotto — Aspirante de police             | 01.09.22 |
| Bryan Philipona — Aspirant de police                | 01.09.22 |
| Tanguy Ruggiero — Aspirant de police                | 01.09.22 |

#### Départs 2022

|                                                   |          |
|---------------------------------------------------|----------|
| Appointée Fanny Berney — Policière                | 20.02.22 |
| Sergente Aurélie Folly — Sous-chef de brigade     | 30.04.22 |
| Appointé Loïck Hoffmann — Policier                | 30.04.22 |
| Appointé Marc Ferrari — Policier                  | 31.05.22 |
| Henri Litzistorf — Assistant de sécurité publique | 30.06.22 |
| Appointée Laetitia Samiez — Policière             | 31.07.22 |
| Appointé Stéphane Maire — Policier                | 31.08.22 |
| Appointé Alexandre Jaquier — Policier             | 31.12.22 |
| Sergent-major François Petermann — Policier       | 31.12.22 |

#### Jubilaires 2022

|                                   |        |
|-----------------------------------|--------|
| Laurence Dufour                   | 5 ans  |
| Sergent Joël Hentzler             | 5 ans  |
| Appointé Alexandre Jaquier        | 5 ans  |
| Sergent-major Jean-Daniel Vocat   | 5 ans  |
| Brigadier Samuel Béguin           | 10 ans |
| Sergent-major Christophe Greffier | 10 ans |
| Adjudant Sébastien Leblanche      | 10 ans |
| Adjudant Michael Zimmerli         | 10 ans |
| Sergent-major Hervé Merminod      | 20 ans |
| Christine Josseron                | 25 ans |

## ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

---

### ÉCOLE DE POLICE 2022–2023: RECRUTEMENT DE L'ASPIRANTE ET DES ASPIRANTS DE POLICE

**L'année 2022 a été une année emblématique pour la PNR en termes d'investissement dans la formation des futurs policières et policiers.**

Une volée de six aspirante et aspirants de police, soit une femme et cinq hommes, a été inscrite à l'Académie de police de Savatan, en lieu et place d'une nouvelle recrue formée traditionnellement chaque année. Du fait de l'important manque de ressource policière qui touche l'ensemble des corps de police de l'Organisation policière vaudoise (OPV), le CoDir a validé un budget complémentaire conséquent afin de financer ce projet de moyen terme qui permettra de combler le manque d'effectif chronique de personnel uniformé.

Pour parvenir à l'engagement de ces six aspirante et aspirants, un processus conséquent de recrutement a été mené. Intégrés à la PNR une semaine et demie avant leur départ à l'Académie, un programme d'accueil personnalisé a été créé pour l'aspirante et les aspirants nouvellement recrutés. Venant d'horizons divers et ne connaissant pas leurs futurs camarades, la PNR a mis en place des activités de «team buiding» ainsi que des présentations et mises en situation dans divers services clés du corps de police. Cette intégration leur a permis de faire connaissance, de développer une cohésion de groupe, mais aussi d'en apprendre plus sur l'activité et le fonctionnement de la PNR avant leur départ à Savatan pour une année de formation.

Au moment de la rédaction de ces lignes, les tests permettant la délivrance des accréditations nécessaires à l'exercice de la fonction – soit les techniques de défense à mains nues, le maniement du bâton droit de police et le maniement des armes à feu – ont été obtenue par l'ensembles des aspirants. La formation toujours en cours devrait aboutir à la certification de l'ensemble des compétences techniques nécessaires aux agentes et agents de police, via l'examen préliminaire sanctionnant la première année de formation à l'Académie de police.

Dès septembre 2023, une seconde année de formation au sein du Corps débutera en tant que policière/policier en formation (PEF). Cela étant, un long chemin devra encore être parcouru afin que notre aspirante et nos aspirants arrivent au terme de leur formation de deux ans, qui devrait se conclure par l'obtention du Brevet fédéral de policière/policier en 2024.

Consciente que la solution adoptée ne répond pas de manière immédiate au manque d'effectif chronique de personnel uniformé, la PNR estime néanmoins que la formation complète de policières et de policiers constitue la meilleure réponse durable à la problématique du manque d'effectif, constaté de manière récurrente tant à l'échelon de la PNR que du Canton et, plus largement, dans toute la Suisse. Cela permettra également de bénéficier d'un personnel rajeuni, doté de compétences métier nouvelles, ayant intégré les modes opératoires de police les plus récents et, accessoirement, permettant à la PNR de maîtriser l'ascendance de ses coûts salariaux engendrée par le mécanisme des promotions statutaires liées à l'ancienneté.

Même si le nombre de femmes recrutées est encore inférieur à celui des hommes, la PNR met un point d'honneur à ce que les engagements futurs favorisent la diversité au sein du Corps, avec un personnel multiethnique, de tous genres et milieux socio-culturels.

Confiante que notre aspirante et nos aspirants embrasseront une belle carrière de policière et de policiers brevetés, dès septembre 2024, la PNR confirme sa culture formatrice qui investit dans la police de demain.

#### LA FORMATION EN CHIFFRES

Au total, la PNR a dispensé

**1'345 heures** de formation aux techniques policières – tir/technique et tactiques d'intervention, sécurité personnelle, massage cardiaque et défibrillateur, premiers secours tactiques, actes métiers, etc. – à son personnel uniformé.

**23 heures et 22 minutes** (en moyenne) que chaque policière et policier a bénéficié de formation continue.

**44 heures** temps maximum de formation continue dispensé à un policier pour une formation particulière.

*A noter que les personnels uniformés ayant quitté la PNR en 2022 ont été exclus de ces statistiques.*

## DONNÉES CHIFFRÉES

### INTERVENTIONS PAR COMMUNE EN 2022

| ÉVÉNEMENTS   | Actions police-secours | Contrôles préventifs (spontanés et ordonnés) | Contrôles radar | Préventions scolaire | Gestion troubles psychiatriques |
|--------------|------------------------|----------------------------------------------|-----------------|----------------------|---------------------------------|
| Nyon         | 4'461                  | 704                                          | 134             | 91                   | 221                             |
| Prangins     | 687                    | 161                                          | 72              | 18                   | 109                             |
| Crans        | 259                    | 96                                           | 38              | 2                    | 4                               |
| <b>Total</b> | <b>5'407</b>           | <b>962</b>                                   | <b>244</b>      | <b>202</b>           | <b>334</b>                      |

| ACCIDENTS CIRCULATION | Domage simple | Avec blessures corporelles | Avec fuite | Avec ivresses qualifiées | Constats à l'amiable |
|-----------------------|---------------|----------------------------|------------|--------------------------|----------------------|
| Nyon                  | 11            | 13                         | 47         | 8                        | 134                  |
| Prangins              | 5             | 9                          | 5          | 2                        | 12                   |
| Crans                 | 3             | 2                          | 2          | 1                        | 2                    |
| <b>Total</b>          | <b>19</b>     | <b>24</b>                  | <b>54</b>  | <b>11</b>                | <b>148</b>           |

| CONDUITE SOUS EMPRISE | Ivresses non-qualifiées | Ivresses qualifiées | Stups/ médicaments |
|-----------------------|-------------------------|---------------------|--------------------|
| Nyon                  | 32                      | 55                  | 20                 |
| Prangins              | 6                       | 6                   | 3                  |
| Crans                 | 1                       | 4                   | 1                  |
| <b>Total</b>          | <b>39</b>               | <b>65</b>           | <b>24</b>          |

| INTÉGRITÉ CORPORELLE | Lésions corporelles simples et graves | Voies de fait/ bagarres | Brigandages (vols avec violence physique) |
|----------------------|---------------------------------------|-------------------------|-------------------------------------------|
| Nyon                 | 13                                    | 76                      | 4                                         |
| Prangins             | 0                                     | 1                       | 0                                         |
| Crans                | 7                                     | 3                       | 0                                         |
| <b>Total</b>         | <b>20</b>                             | <b>80</b>               | <b>4</b>                                  |

| VOLS         | Vols simples/<br>qualifiés | Vols par effrac-<br>tion/par introd.<br>clandestine | Vols de<br>véhicules<br>(2 et 4 roues) | Cybercrime |
|--------------|----------------------------|-----------------------------------------------------|----------------------------------------|------------|
| Nyon         | 214                        | 277                                                 | 57                                     | 56         |
| Prangins     | 14                         | 25                                                  | 14                                     | 12         |
| Crans        | 6                          | 21                                                  | 10                                     | 3          |
| <b>Total</b> | <b>234</b>                 | <b>323</b>                                          | <b>81</b>                              | <b>71</b>  |

| INFRACTIONS CONTRE<br>LE PATRIMOINE | Dommmages à la<br>propriété | Incendies<br>intentionnels | Violences<br>domestiques |
|-------------------------------------|-----------------------------|----------------------------|--------------------------|
| Nyon                                | 135                         | 35                         | 28                       |
| Prangins                            | 21                          | 6                          | 1                        |
| Crans                               | 5                           | 0                          | 1                        |
| <b>Total</b>                        | <b>161</b>                  | <b>41</b>                  | <b>30</b>                |

| TROUBLES DE LA<br>TRANQUILITÉ PUBLIQUE | Nuisances<br>sonores | Attroupements<br>(sans littering) | Littering<br>(avec attroupe-<br>ment) |
|----------------------------------------|----------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|
| Nyon                                   | 357                  | 54                                | 30                                    |
| Prangins                               | 70                   | 9                                 | 1                                     |
| Crans                                  | 19                   | 0                                 | 0                                     |
| <b>Total</b>                           | <b>446</b>           | <b>63</b>                         | <b>31</b>                             |

| DIVERS       | Violences contre<br>fonctionnaires | Infractions LEtr | Contrôles CFF sur<br>demande TPO |
|--------------|------------------------------------|------------------|----------------------------------|
| Nyon         | 4                                  | 35               | 83                               |
| Prangins     | 0                                  | 0                | N/A                              |
| Crans        | 0                                  | 0                | N/A                              |
| <b>Total</b> | <b>4</b>                           | <b>35</b>        | <b>83</b>                        |

## DONNÉES CHIFFRÉES

| STUPÉFIANTS           | Amendes d'ordre (AO) * | Dénonciations** | Saisies | Engagements chiens (territoire PNR) |
|-----------------------|------------------------|-----------------|---------|-------------------------------------|
| Ensemble des communes | 13                     | 11              | 117     | 61                                  |

\* Les AO concernent uniquement la population majeure prise sur le vif en train de fumer.

\*\* Les dénonciations concernent uniquement les mineurs pris sur le vif en train de fumer et/ou la détention de 10gr+ (mineurs et majeurs confondus).

| ÉVÉNEMENTS HORS SECTEUR PNR | Plaintes | Accidents | Permanences chiens | Demandes guichet |
|-----------------------------|----------|-----------|--------------------|------------------|
|                             | 398      | 12        | 26                 | 94               |



Saisie d'armes détenues illégalement par un particulier.

## TENDANCES SUR TROIS ANS (2020 – 2022)

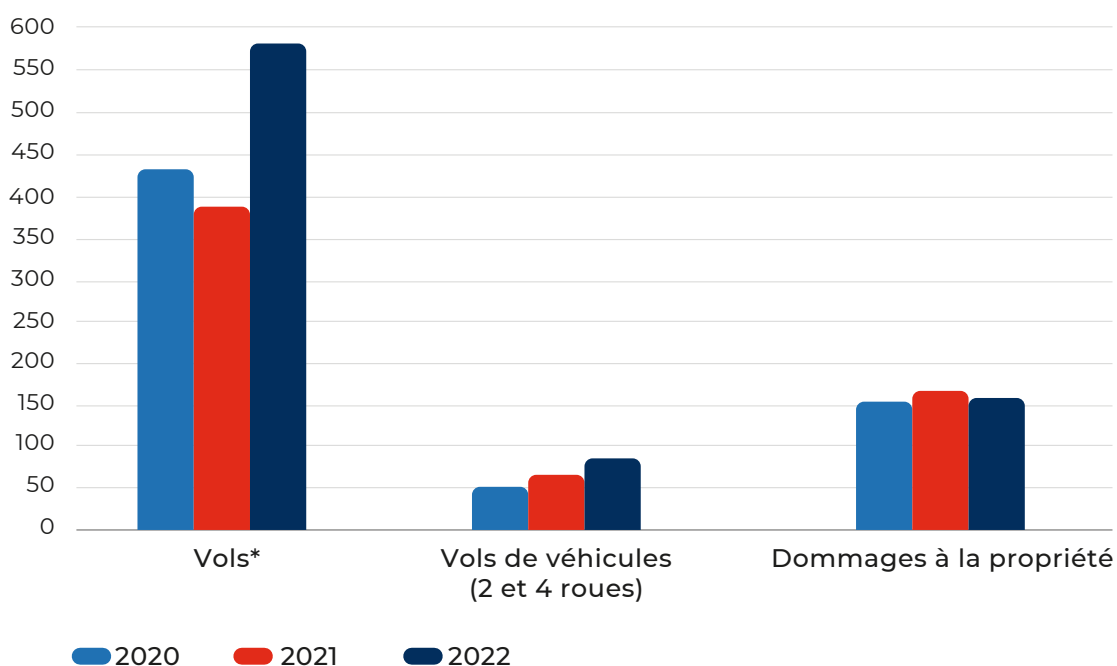
Pour l'ensemble du territoire

| INTÉGRITÉ CORPORELLE | Lésions corporelles | Voies de fait | Brigandages (vols avec violences) |
|----------------------|---------------------|---------------|-----------------------------------|
| 2020                 | 6                   | 72            | 4                                 |
| 2021                 | 13                  | 70            | 4                                 |
| <b>2022</b>          | <b>20</b>           | <b>80</b>     | <b>4</b>                          |

| INFRACTIONS CONTRE LE PATRIMOINE | Vols*      | Vols de véhicules (2 et 4 roues) | Dommmages à la propriété |
|----------------------------------|------------|----------------------------------|--------------------------|
| 2020                             | 434        | 53                               | 155                      |
| 2021                             | 390        | 68                               | 168                      |
| <b>2022</b>                      | <b>561</b> | <b>81</b>                        | <b>161</b>               |

\*Vols simples / qualifiés / par effraction / par introduction clandestine / brigandage

### Infractions contre le patrimoine



## DONNÉES CHIFFRÉES

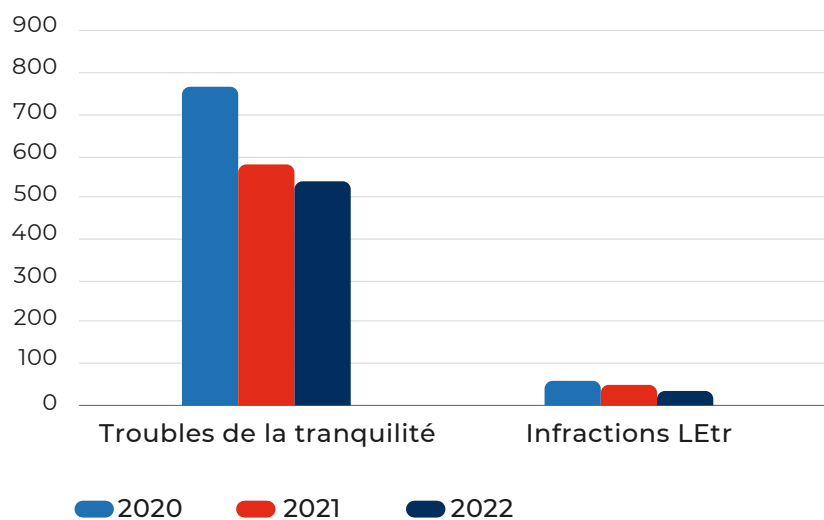
| ACCIDENTS DE LA CIRCULATION* |            | VIOLENCES DOMESTIQUES |           |
|------------------------------|------------|-----------------------|-----------|
| 2020                         | 92         | 2020                  | 40        |
| 2021                         | 91         | 2021                  | 33        |
| <b>2022</b>                  | <b>108</b> | <b>2022</b>           | <b>30</b> |

\*hors accidents avec stupéfiants / hors accidents avec constats à l'amiable

| DIVERS I    | Incendies intentionnels | Violences/menaces contre fonctionnaire |
|-------------|-------------------------|----------------------------------------|
| 2020        | 16                      | 3                                      |
| 2021        | 30                      | 9                                      |
| <b>2022</b> | <b>41</b>               | <b>4</b>                               |

| DIVERS II   | Troubles de la tranquillité * | Infractions LEtr | Services au guichet (poste Château) |
|-------------|-------------------------------|------------------|-------------------------------------|
| 2020        | 770                           | 59               | N/A                                 |
| 2021        | 584                           | 51               | 673                                 |
| <b>2022</b> | <b>540</b>                    | <b>35</b>        | <b>717</b>                          |

\*comprend les nuisances sonores, le littering, les attroupements (sans littering)





*Prise en charge et  
suivi des accidents  
de la route.*



*Sécurisation de l'espace  
publique.*



## DONNÉES CHIFFRÉES

### RADAR

#### Nombre de contrôles par commune

| CONTRÔLES RADAR MOBILE ET SEMI-STATIONNAIRE | Radar embarqué / trépied (mobile) | TruCAM® (mobile) | Remorque (semi-stationnaire)        |
|---------------------------------------------|-----------------------------------|------------------|-------------------------------------|
| Nyon                                        | 68                                | 92               | 2'622 heures en 18 contrôles        |
| Prangins                                    | 26                                | 55               | 949 heures en 7 contrôles           |
| Crans                                       | 18                                | 23               | 758 heures en 6 contrôles           |
| <b>Total</b>                                | <b>112</b>                        | <b>170</b>       | <b>4'329 heures en 31 contrôles</b> |

#### Contrôles de vitesse par commune

| RADAR MOBILE | Véhicules contrôlés* | Véhicules en infraction | Taux moyen d'infraction* | Taux d'infraction vhc immat. hors territoire PNR |
|--------------|----------------------|-------------------------|--------------------------|--------------------------------------------------|
| Nyon         | 58'217               | 5'082                   | 5.74%                    | 71%                                              |
| Prangins     | 34'322               | 2'693                   | 4.81%                    | 73%                                              |
| Crans        | 14'968               | 1' 267                  | 6.43%                    | 76%                                              |
| <b>Total</b> | <b>107'507</b>       | <b>9'042</b>            | <b>5.66%</b>             | <b>72%</b>                                       |

\*à l'exclusion des contrôles de la vitesse effectué avec la TruCAM®

| RADAR FIXE   | Véhicules contrôlés | Véhicules en infraction | Taux moyen d'infraction | Taux d'infraction vhc immat. hors territoire PNR |
|--------------|---------------------|-------------------------|-------------------------|--------------------------------------------------|
| Nyon         | 7'007'146           | 5'763                   | 0.09%                   | 76%                                              |
| Prangins     | 1'976'074           | 20'906                  | 1.06%                   | 86%                                              |
| Crans        | 542'544             | 5'150                   | 0.92%                   | 88%                                              |
| <b>Total</b> | <b>9'525'764</b>    | <b>31'819</b>           | <b>0.42%</b>            | <b>85%</b>                                       |

| REMORQUE RADAR | Véhicules contrôlés | Véhicules en infraction | Taux moyen d'infraction | Taux d'infraction vhc immat. hors territoire PNR |
|----------------|---------------------|-------------------------|-------------------------|--------------------------------------------------|
| Nyon           | 606'556             | 5'791                   | 1.21%                   | 76%                                              |
| Prangins       | 183'891             | 3'419                   | 1.60%                   | 75%                                              |
| Crans          | 146'133             | 5'707                   | 4.37%                   | 83%                                              |
| <b>Total</b>   | <b>936'580</b>      | <b>14'917</b>           | <b>1.93%</b>            | <b>78%</b>                                       |

## Tendances 2021-2022 — ensemble du territoire

| RADAR MOBILE | Véhicules contrôlés | Véhicules en infraction | Taux moyen d'infraction | Taux d'infraction vhc immat. hors territoire PNR |
|--------------|---------------------|-------------------------|-------------------------|--------------------------------------------------|
| 2020         | 92'497              | 6'223                   | 4.66%                   | Plus disponible*                                 |
| 2021         | 123'495             | 12'049                  | 6.49%                   | 69%                                              |
| 2022         | 107'507             | 9'042                   | 5.64%                   | 72%                                              |

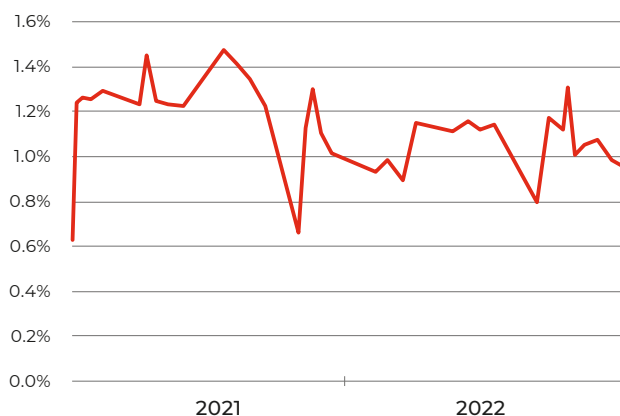
\*après paiement des AO dans les délais, celles-ci étant anonymisées

| RADAR FIXE | Véhicules contrôlés | Véhicules en infraction | Taux moyen d'infraction | Taux d'infraction vhc immat. hors territoire PNR |
|------------|---------------------|-------------------------|-------------------------|--------------------------------------------------|
| 2020       | 8'092'861           | 46'037                  | 0.78%                   | Plus disponible*                                 |
| 2021       | 9'707'570           | 33'200                  | 0.45%                   | 83%                                              |
| 2022       | 9'525'764           | 31'819                  | 0.42%                   | 85%                                              |

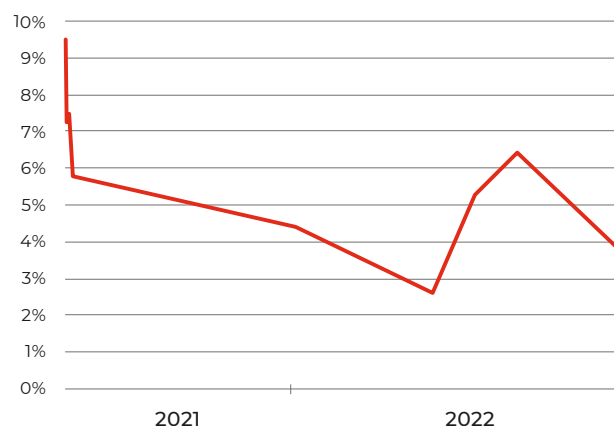
\*après paiement des AO dans les délais, celles-ci étant anonymisées

| REMORQUE RADAR | Véhicules contrôlés | Véhicules en infraction | Taux moyen d'infraction | Taux d'infraction vhc immat. hors territoire PNR |
|----------------|---------------------|-------------------------|-------------------------|--------------------------------------------------|
| 2021           | 390'470             | 10'209                  | 3.26%                   | 78%                                              |
| 2022           | 936'580             | 14'917                  | 1.93%                   | 78%                                              |

Taux d'infraction du radar fixe  
de la Tour d'Eau à Prangins - zone 50 km/h



Taux d'infraction de la remorque radar  
à Crans - zone 60 km/h



## DONNÉES CHIFFRÉES

---

### UNITÉ PRÉVENTION ET PROXIMITÉ

#### Campagnes et stands de prévention

##### Nyon



- 20 campagnes d'affichage de prévention routière.
- Campagne spécifique de rentrée scolaire à chaque retour de vacances (affichage et présence en uniforme à proximité des écoles).
- Campagnes de prévention criminalité (distribution de flyers sur des thématiques ciblées)
- Diffusion numérique de différentes campagnes sur notre site internet, sur les écrans des transports publics et de La Poste et par le biais de notre Newsletter.
- 4 conférences à l'intention des seniors sur le thème des vols.
- Participation à la JOM («Journée Oser tous les métiers») organisée par la Ville de Nyon et présentation du métier de policier.
- Quotidiennement: patrouilles de proximité en sus des patrouilles de police-secours.
- Actions de prévention dans les transports publics (TPN et NStCM).
- Stand à la soirée d'accueil des nouveaux habitants.
- Sur l'initiative d'une régie, conférence à l'intention des habitants d'un quartier sur le thème des cambriolages.
- Participation aux soirées des parents d'élèves organisées par la direction des écoles afin de présenter les programmes de prévention en milieu scolaire.
- Stand de prévention durant le Paléo festival en collaboration avec la gendarmerie vaudoise.

##### Prangins



- 6 campagnes d'affichage de prévention routière.
- Campagne spécifique de rentrée scolaire à chaque retour de vacances (affichage et présence en uniforme à proximité des écoles).
- Campagnes de prévention criminalité (distribution de flyers sur des thématiques ciblées).
- Quotidiennement: patrouilles de proximité en sus des patrouilles de police-secours
- 1 stand tenu lors de l'accueil des nouveaux habitants.
- Actions de prévention dans les transports publics (TPN et NStCM).
- Action de prévention sur les risques de cambriolages en soirée.
- Rédaction, par le policier îlotier, de 14 rapports d'enquête dans le cadre de demandes de naturalisation.

##### Crans



- 6 campagnes d'affichage de prévention routière.
- Campagne spécifique de rentrée scolaire à chaque retour de vacances (affichage et présence en uniforme à proximité de l'école).
- Campagnes de prévention criminalité (distribution de flyers sur des thématiques ciblées).
- Quotidiennement: patrouilles de proximité en sus des patrouilles de police-secours.
- Action de prévention sur les risques de cambriolages en soirée.
- Rédaction, par le policier îlotier, de 18 rapports d'enquête dans le cadre de demandes de naturalisation.
- Patrouilles pédestres de proximité durant le Caribana festival.

Le personnel de l'unité «Prévention et proximité», spécialement formé pour intervenir dans les classes, a visité tous les élèves scolarisés dans les trois communes de l'Association, dès le 1<sup>er</sup> niveau Harmos, soit environ **4'000 enfants et adolescents** qui ont pu bénéficier des programmes de prévention en milieu scolaire.

## NATURALISATIONS

| RAPPORTS DE NATURALISATION |            |
|----------------------------|------------|
| 2020                       | 183        |
| 2021                       | 117        |
| <b>2022</b>                | <b>201</b> |

## CHANCELLERIE

| AMENDES D'ORDRE | AO délivrées (3 communes) |
|-----------------|---------------------------|
| 2020            | 67'803                    |
| 2021            | 57'680                    |
| <b>2022</b>     | <b>70'339</b>             |

## COMMISSION POLICE

| ORDONNANCES PÉNALES | AO impayées (converties) | Infractions au RIGP/RGP * | Stationnement sur une parcelle privée (violation d'une mise à ban) | Infractions au Règlement général sur les déchets |
|---------------------|--------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| Nyon                | 2'359                    | 78                        | 1'289                                                              | 77                                               |
| Prangins            | 1'338                    | 5                         | 12                                                                 | 1                                                |
| Crans               | 602                      | 4                         | 0                                                                  | 21                                               |
| <b>TOTAL PNR</b>    | <b>4'299</b>             | <b>87</b>                 | <b>1'301</b>                                                       | <b>99</b>                                        |

\* Règlement intercommunal général de police / Règlement général de police (par commune)

## DIVERS

Courant 2022, **2'284** commandements de payer ont été notifiés dans les trois communes de la PNR, **1'846** l'avaient été en 2021.

## CONCLUSIONS

---

Au vu de ce qui précède, la Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

### **Le Conseil intercommunal de l'Association « Police de la Région de Nyon »,**

- Vu le rapport de gestion présenté par le Comité de direction;
- Ouï le rapport de la Commission de gestion,

### **Approuve:**

- La gestion de l'exercice 2022 et en donne décharge au Comité de direction.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION



La Présidente  
R. Faraut



Le Secrétaire  
S. Faillettaz





[WWW.POLICE-NYON-REGION.CH](http://WWW.POLICE-NYON-REGION.CH)